

Affaire n°3/85 : Bois d'Olives - Espace Coworking Associatif - Mise à disposition de locaux administratifs.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée que la pratique sportive et de loisirs est soutenue par les nombreuses associations qui jouent un rôle important dans la promotion du sport dans les différents quartiers de la Commune.

Dans une démarche volontaire, la Commune a souhaité créer un espace de regroupement d'associations. Cette action a été rendue possible par l'acquisition d'un bien cadastré IB 296 à Bois d'Olives - Impasse des anjans, par un portage financier de l'EPF- R.

Les services de la collectivité ont mis tout en œuvre pour la création de cet espace dénommé « **Espace Coworking Associatif – Les Fanjans 1** »

A l'intérieur de cet espace, ont été créés, 3 bureaux (de 14,91m², 13,48m², 10,10m²), un espace de travail commun, une salle de réunion commune et un espace de convivialité.

Des associations du secteur de Bois d'Olives ont sollicité la Ville pour la mise à disposition d'un local administratif.

Afin de permettre aux associations de mener à bien leur programme d'activité en direction de la population Saint-Pierroise, il y a lieu de mettre à disposition un local de cet espace aux associations suivantes :

- **Will Trail**
- **Boa Basket Ball**
- **Union Handball Saint-Pierroise**

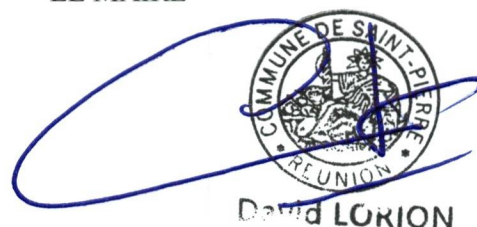
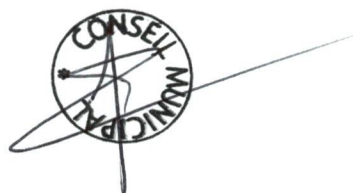
Une convention sera établie fixant les modalités d'occupation et d'utilisation de l'Espace Coworking Associatif ainsi qu'un règlement intérieur fixant les modalités d'utilisation.

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la mise à disposition des locaux aux associations ci-dessus.**
- **D'APPROUVER la convention type pour la mise à disposition du local à usage administratif et des parties autorisées à titre gratuit et pour une durée de 3 ans à compter de sa signature,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260519-2026-3-85-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026